



**AVIS SUR LE PROJET  
« POURVOIR LA CULTURE ENSEMBLE »**

**REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE  
30 juin 2005**

Pour faire suite aux deux rencontres convoquées par le ministère de la Culture et des Communications, concernant le projet *Pouvoir la culture ensemble*, le RQD désire vous soumettre les commentaires et les recommandations issus de consultations effectuées auprès d'une vingtaine de compagnies et organismes de danse. Parmi les mesures énoncées dans le document du ministère, trois d'entre elles ont attiré plus particulièrement leur attention en dépit du fait que le projet *Pouvoir la culture ensemble* ait suscité de vives inquiétudes. Bien que la ministre Line Beauchamp ait cru bon de rappeler qu'il ne fallait pas voir derrière ce projet un éventuel désengagement de l'État en matière de financement public des arts et de la culture, la majorité de ceux que nous avons consultés ont exprimé de sérieux doutes.

Quoi qu'il en soit, tous se sont prêtés à l'exercice, y trouvant là l'occasion de répéter que la stabilisation et l'évolution de la danse ne pourront pas faire l'économie d'un investissement sérieux de fonds publics. Pour que la danse puisse éventuellement avoir accès à des sources complémentaires de financement, ce que les mesures énoncées dans *Pouvoir la culture ensemble* devraient permettre, elle doit impérativement faire l'objet d'interventions lui assurant des assises solides, ce qui ne saurait se penser, ou s'imaginer, sans l'apport d'un financement public considérant la nécessité d'un rattrapage par rapport aux autres arts de la scène.

### **À propos de la mesure Placements Culture**

Parmi la dizaine de compagnies et d'organismes de danse qui ont l'expérience de la levée de fonds, la majorité convie de l'importance de développer au Québec le mécénat des arts et de la culture. Cela dit, plusieurs mentionnent le fait que la mesure Placements Culture requiert une forte mise à contribution des artistes dans des opérations de levée de fonds qui les détournent de leur mission première : créer, produire, diffuser, développer des publics et des marchés, sans compter l'exigence permanente du perfectionnement et du ressourcement. Outre le fait que la levée de fonds exige temps, expertises, ressources humaines et financières adéquates, les résultats obtenus dans nombre de cas servent ou à résorber un déficit ou à ficeler le budget annuel d'opération. Bien que ces opérations puissent contribuer à accroître la visibilité des organismes de danse, leurs résultats ne sont jamais garantis et peuvent se traduire, dans les faits, par un déficit d'opération alors que l'objectif était de l'éviter. Sauf une exception, les compagnies et organismes qui font de la levée de fonds depuis plus de dix ans tendent à remettre en question cette activité, après avoir atteint un plafond, puis une décroissance en termes de revenus. Certains en arrivent à la conclusion que le jeu n'en vaut plus la chandelle, dans un contexte devenu extrêmement compétitif en levée de fonds et recherche de commandites et qui défavorise des disciplines où la création domine. Beau paradoxe, alors que la création contemporaine est le fer de lance du Québec sur les grandes scènes du monde, notamment du côté de la danse ! De quels moyens et des quels atouts faudrait-il qu'elle se dote pour rivaliser avec des secteurs comme la musique, le design, l'architecture, les événements majeurs et populaires et toutes les grandes causes sociales ? Il y a là matière à réflexion pour qui croit que Placements culture est une mesure universelle...

Tous conviennent que la mesure Placements Culture profitera à un nombre restreint de joueurs, à commencer par les grands organismes qui ont fait la preuve de leur pérennité, qui disposent de conseils d'administration imposants, et qui gèrent déjà des fonds de dotation. Les Grands Ballets Canadiens qui sont les seuls, en danse, à pouvoir actuellement profiter de cette mesure, préfèrent rester maître de la gestion de leurs fonds. Bénéficiant par ailleurs du programme d'appariement de Patrimoine canadien, ils interrogent les règles et les modes de répartition des subventions de contrepartie selon les budgets d'opération des organismes.

Au-delà de ces considérations, la mesure Placements Culture ne saura pallier l'insuffisance du financement public, toutes instances subventionnaires confondues, à l'endroit de la danse, et ramène au premier plan la question de la responsabilité de l'État : soutenir adéquatement les créateurs, les interprètes, les enseignants, les diffuseurs et autres travailleurs culturels dans leur pari d'offrir à la population québécoise des œuvres rendues à maturité et sans compromis par rapport aux exigences de leur art. En amont, l'État a également la responsabilité de les soutenir dans un travail de fond en développement de publics et d'un marché intérieur, le défi en étant un de sensibilisation de la population québécoise à un art de recherche et de création qui fait la renommée du Québec sur la scène internationale. Pour que la danse, une discipline en plein essor, atteigne un positionnement sur la scène québécoise, sinon comparable aux autres arts de la scène, du moins significatif, l'État a fort à faire pour rattraper le retard en infrastructures, équipements, outils collectifs et financement public.

**Compte tenu de l'incapacité de la majorité des compagnies et organismes de danse de participer à la mesure Placements Culture, voire d'atteindre des résultats en levée de fonds qui en valent l'effort, il est recommandé d'examiner sérieusement l'hypothèse d'un outil collectif de levée de fonds, qui pourrait être mis sur pied et géré par le CALQ. Cette recommandation s'accompagne de deux conditions à garantir : que cet outil collectif de collecte de fonds soit doté d'un fonds de démarrage, fixé par une étude de faisabilité, et que les sommes recueillies soient non seulement réparties équitablement, mais affectées uniquement à la réalisation de la mission première des compagnies et organismes de services ainsi que des chorégraphes et interprètes pigistes.**

Cela dit, la mise en place d'un tel outil ne permettra pas, du moins à court terme, de résoudre un problème de pauvreté endémique en infrastructures, équipements, structures collectives, ressources humaines et financières, en crédits publics alloués à la création, la production, la diffusion, le développement de publics, la promotion, etc. La liste est longue tant il y a à faire pour que la danse gagne enfin la place qui lui revient dans le paysage culturel, un art de la scène dont on persiste à sous-évaluer ses conditions d'exercice et les coûts inhérents à son développement et à son évolution.

### **À propos de la mesure Encourager le développement de la demande**

Parallèlement à la nécessité d'accroître les crédits alloués au CALQ, et de toute urgence l'enveloppe réservée à la danse, si on veut qu'elle puisse, un jour, contribuer à l'effort collectif de transformation des mentalités en matière de philanthropie, l'idée de stimuler la demande par des mesures fiscales doit être approfondie. Outre d'étendre aux individus la déduction fiscale sur l'achat d'abonnements aux spectacles, voire sur les dépenses annuelles en billets de spectacles, ce qui serait un levier puissant de développement de public, il serait intéressant d'inciter les donateurs à investir dans la création d'œuvres originales de danse en leur donnant la possibilité de profiter de crédits d'impôt.

**À cet effet, les compagnies et organismes consultés recommandent au comité d'orientation de pousser plus avant l'examen de mesures fiscales incitant la population à fréquenter davantage les salles de spectacles et les amateurs d'art à investir dans la création d'œuvres fortes et la constitution d'un riche répertoire québécois de la danse.** A cet égard, les sommes investies par les coproducteurs, surtout étrangers, dans la création d'œuvres québécoises, constituent pour plusieurs compagnies de danse les résultats d'opérations actives et énergiques de recherche de fonds qui mériteraient d'être récompensées et, plus encore, encouragées sur leur propre territoire.

## À propos de la mesure Renforcer le secteurs des arts et de la culture

Pour faire suite à la rencontre d'information du 30 mai dernier, où nous avons fait état de la précarité des quelques outils collectifs dont la danse disposait et de leur incapacité à faire plus avec trop peu, nous avons consulté plusieurs des organismes directement concernés, dont Diagramme, La danse sur les routes du Québec, Danse-Cité, Circuit-Est et l'Agora de la danse. Tous, sans exception, ont confirmé ce que nous savions déjà : l'insuffisance des moyens et des ressources rend difficile la réalisation de leur mission respective, missions qui se sont par ailleurs complexifiées et alourdies au fil des ans. Au nombre des facteurs aggravant, retenons le fait que la discipline a connu un essor exceptionnel dans les quinze dernières années sans obtenir pour autant les moyens de se donner des bases solides. Retenons également le fait que les coûts d'opération, en loyer, chauffage, salaires, cachets, production, promotion, ont connu des augmentations que les subventions ne permettent pas d'absorber, ce qui a entraîné une décroissance des activités et des services déjà réduits.

Force est de constater que les quelques structures collectives dont s'est dotée la danse au tournant des années 80, incluant les diffuseurs spécialisés, ont atteint leurs limites en offre de services, en partage et mise en commun des ressources à la fin des années 90. L'écologie de la danse s'en trouve fragilisée, ne pouvant intégrer une relève florissante ni soutenir l'évolution d'une vingtaine de petites et moyennes compagnies à court de moyens en création, production, promotion, développement de marchés. C'est dire l'urgence de consolider les outils collectifs existants tout en sachant qu'à eux seuls ils ne permettront pas de renforcer le secteur de la danse. C'est dire et redire la nécessité de s'attaquer sérieusement à la résolution d'une problématique structurelle, que rend plus évidente la perte de plusieurs ressources dans le secteur, avec la fin du Fonds de consolidation et de stabilisation. C'est insister, encore une fois, pour dire que la discipline a besoin, non seulement de crédits supplémentaires mais d'infrastructures et d'équipements, à défaut de quoi elle ne réussira pas à planter ses racines, à développer son public potentiel et son marché intérieur. En bref : la danse a besoin d'un plan directeur et de solutions porteuses sur un horizon de dix ans et sa communauté est prête à s'y attaquer.

**La seule recommandation que nous puissions formuler, à une étape cruciale pour l'avenir de la danse, est la suivante : que le ministère de la Culture et des Communications nous soutienne dans notre projet de dresser un état approfondi de la situation et de jeter les bases d'un véritable plan directeur pour la danse.**

### En corollaire

Quelle que soit la solution qui pourrait être trouvée pour que plus de 80 % de la population artistique puissent profiter des initiatives du ministère de la Culture et des Communication en matière de financement privé, l'État ne pourra pas faire l'économie d'un financement public ajusté à la réalité des pratiques artistiques et aux enjeux culturels du Québec dans un contexte de mondialisation. Partie prenante du défi de la diversité et de la spécificité culturelle, les artistes et les travailleurs culturels sont à pied d'œuvre, mais pour combien de temps encore ?

À court terme, la ministre de la culture et des communications doit faire preuve d'un engagement solide à l'endroit des créateurs, artistes et travailleurs culturels dont la problématique de développement et de financement est très différente de celles des organismes majeurs, dits institutionnels. **Par conséquent, nous recommandons que le ministère de la Culture et des Communications s'engage dans une campagne**

**nationale de promotion et de valorisation des arts et de la culture québécoise, dans la foulée des travaux qu'elle mène avec passion et dextérité sur la diversité culturelle.** Il est de sa première responsabilité de mettre à contribution les ressources, les expertises et les moyens de communication de son ministère ainsi que celui voisin de l'Éducation dans le développement de la philanthropie en matière d'arts et de culture, celle des artistes étant de créer, produire, diffuser et, plus largement, de susciter et de cultiver le goût de la différence, d'une identité culturelle inaliénable.

Nous croyons que la ministre de la Culture et des Communications, pour gagner sa cause – celle de l'amélioration des conditions socio-économiques des artistes et des travailleurs culturels du Québec – doit retenir et faire avancer l'hypothèse d'une loi cadre exigeant de consacrer obligatoirement un minimum de 1,25 % du budget de l'État aux arts et à la culture.

En espérant vous avoir convaincu de la responsabilité de l'État en matière de financement public et de la nécessité de faire preuve d'équité à l'endroit de plus de 80 % de la population artistique, soyez assuré de notre entière collaboration dans la recherche de solutions d'avenir pour la danse.

Lorraine Hébert

Directrice générale

Regroupement québécois de la danse